

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^s : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^s : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.

RECLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

| De CAHORS à LIBOS | | | De LIBOS à CAHORS | | | De CAHORS à MONTAUBAN | | | De MONTAUBAN à CAHORS | | | De CAHORS à CAPDENAC | | | De CAPDENAC à CAHORS | | |
|-------------------|-------|---------|-------------------|-------|---------|-----------------------|-------|---------|-----------------------|--------|----------------|----------------------|--------|---------|----------------------|-----------------|---------|
| Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus | Omnibus | Poste | Omnibus |
| CAHORS — D. | 6h 25 | 12h 30 | 6h 45 | 8h 20 | 10h 30 | CAHORS — D. | 7h 40 | 11h 30 | 5h 16 | 10h 16 | CAHORS — D. | 7h 40 | 11h 30 | 5h 16 | 10h 16 | CAHORS — D. | 7h 40 |
| Mercuès | 6 40 | 1 4 | 6 15 | 8 30 | 10 40 | Sept-Ponts | 4 50 | 10 30 | 5 20 | 9 30 | Cahors, halte | 7 40 | 11 41 | 5 20 | 10 16 | Paris — D. | 8h 30 |
| Parnac | 6 52 | 1 16 | 6 27 | 8 42 | 10 52 | Cieure | 5 11 | 10 46 | 5 58 | 9 30 | Arcambal | 8 2 | 12 4 | 5 36 | 10 30 | Capdenac D. | 7 45 |
| Luzsch | 7 4 | 1 23 | 6 35 | 8 49 | 11 0 | Laibneque | 5 20 | 10 53 | 6 11 | 9 30 | Vers | 8 12 | 12 21 | 5 45 | 10 30 | Lamadolene | 7 58 |
| Castelfranc | 7 18 | 1 37 | 6 50 | 9 3 | 11 13 | Montpezat | 5 31 | 11 5 | 6 25 | 9 30 | Saint-Géry | 8 21 | 12 38 | 5 53 | 10 30 | Toirac | 8 11 |
| Duravel | 7 30 | 1 48 | 7 3 | 9 17 | 11 27 | Borredon | 5 45 | 11 16 | 6 42 | 9 30 | Conduché | 8 35 | 1 5 | 6 6 | 10 30 | Montbrun, hal. | 8 21 |
| Solrac-Touzac | 7 40 | 1 57 | 7 12 | 9 26 | 11 37 | Albias | 5 55 | 11 27 | 6 56 | 9 30 | Cajarc | 8 43 | 1 14 | 6 13 | 5 44 | Calvignac, hal. | 8 46 |
| Fumet | 7 49 | 2 6 | 7 21 | 9 35 | 11 47 | Causse | 6 5 | 14 36 | 7 8 | 9 30 | St-Martin-Lab. | 8 57 | 1 35 | 6 25 | 5 23 | St-Géry, halte | 8 55 |
| M-Libos — A. | 8 1 | 2 17 | 7 33 | 9 41 | 12 0 | Borredon | 6 13 | 14 44 | 7 18 | 9 30 | Montbrun, hal. | 9 38 | 2 10 | 6 7 | 5 35 | Conduché | 9 12 |
| BORDEAUX | 8 8 | 2 3 | 7 40 | 9 48 | 12 10 | Montpezat | 6 22 | 14 52 | 7 38 | 9 30 | St-Géry | 9 38 | 2 24 | 6 58 | 5 44 | Saint-Géry | 9 28 |
| PARIS — Ar. | 11 46 | 4 37 | 12 48 | 10 0 | 12 10 | Laibneque | 6 39 | 12 7 | 7 45 | 9 30 | Vers | 9 44 | 2 45 | 7 8 | 5 44 | Vers | 9 35 |

Cahors, le 18 Décembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre

CANAL DE PANAMA

M. Jumel donne lecture de son rapport. Il expose dans quelles conditions la commission a cru devoir rejeter le projet de gouvernement, comment aussi il lui a été impossible d'admettre le contre-projet de MM. Goirand et Yves Guyot qui, plus encore que le projet du gouvernement, aurait engagé la responsabilité de l'Etat et du parlement. La commission estime que seule l'autorité judiciaire est maintenant en situation de régler les affaires de la compagnie du Panama. Elle propose en conséquence le rejet du projet de gouvernement ainsi que de l'amendement Goirand.

La discussion immédiate des conclusions de ce rapport est ordonnée.

M. Liais, député de la droite, membre de la commission, a la parole. Il fait le procès de cette commission, à la minorité de laquelle il appartient. Il se plaint qu'on ait refusé d'y entendre les trois administrateurs provisoires nommés depuis hier par le tribunal civil. Ces trois administrateurs eussent pourtant pu fournir des renseignements utiles. En cet état, conclut M. Liais, je ne suis pas suffisamment édifié. Je ne crois pas pouvoir dès lors m'associer, quant à présent, aux conclusions de la commission.

M. Jumel, rapporteur, dit que M. Liais aurait bien dû faire d'abord devant la commission les observations qu'il vient d'apporter à la tribune. Des administrateurs provisoires nommés depuis 24 heures n'eussent pas pu nous apporter de bien grandes lumières. Nous repoussons le projet de gouvernement parce qu'il nous paraît dangereux que le Parlement s'engage plus avant dans cette affaire du Panama. Nous avons soigneusement pesé les dangers et l'intérêt du projet de gouvernement. Les dangers nous ont paru l'emporter de beaucoup. De là, notre attitude.

M. Mérillon dit qu'une aussi grave affaire où tant d'intérêts sont engagés ne saurait être ainsi enterrée en deux temps et trois mouvements. Cette entreprise de Panama a un caractère patriotique évident. (Bruit.) Elle a rencontré, à son origine, un assentiment presque général. La petite épargne est venue à elle. Cette petite épargne, si digne d'intérêt, allons-nous l'abandonner? Ne justifie-t-elle pas la dérogation au droit commun que proposait le projet de gouvernement? N'appelle-t-elle pas la protection des pouvoirs publics sur ce canal interocéanique, protection sans laquelle nous courons risque de voir prononcer la déchéance de la concession accordée par le gouvernement colombien. (Mouvements divers.)

M. Peytral, ministre des finances, monte à la tribune. Il persiste à demander à la Chambre le vote du projet de gouvernement. Il le fait au nom des intérêts de la petite épargne et réfute avec beaucoup de netteté et de précision les critiques dirigées contre cette dérogation au droit commun que constituerait la prorogation de trois mois. Sans cette prorogation, qu'advierait-il? La compagnie de Panama pourrait être mise en faillite, si toutefois le caractère commercial de cette Société était établi, car certains considèrent cette Société comme étant purement civile.

Quoi qu'il en soit de cette distinction, la prorogation que nous recommandons pourra permettre à la compagnie de chercher une combinaison quelconque, tandis qu'en laissant s'engager dès maintenant une action judiciaire, nous enlevons aux petits capitalistes le dernier espoir de voir sauvé l'argent qu'ils ont engagé dans cette affaire. Des pourparlers sont engagés. Ils pourront à ce qu'il nous semble, mais sans que nous puissions rien affirmer, aboutir. Ce serait alors l'affaire du Panama remise à flot. Ne laissons pas échapper ce dernier espoir. Il y a, à agir ainsi, un grand intérêt financier et politique. (Bruit.) Il y a 870,000 souscripteurs au Panama.

C'est pour eux que nous sollicitons une dérogation à la loi, grave, sans doute, mais qui nous paraît justifiée par l'importance des intérêts engagés et qui, d'ailleurs, n'engage à aucun titre la responsabilité du Parlement.

M. Jumel, rapporteur, répond en maintenant les conclusions de son rapport et persistant à de-

mander le rejet du projet de gouvernement, lequel, ainsi que le rapporteur s'attache à l'établir, serait absolument impuissant à sauver la compagnie du Panama. Il va jusqu'à traiter de révolutionnaire la dérogation proposée.

M. Jumel termine en disant que le meilleur moyen pour les capitalistes de sauver quelque chose de leur argent est de laisser la justice suivre son cours, suivant les formes ordinaires, dût la mise en faillite en résulter.

M. Frédéric Passy vient demander au ministre des finances si le capital garanti pour le paiement des lots est vraiment garanti et inaliénable et s'il n'est pas, comme on l'a dit, déposé au Crédit foncier, d'où il peut être retiré du jour au lendemain.

Cette question cause une assez grande émotion. M. Peytral répond que le dépôt a été effectué en rentes inaliénables et non en comptes courants comme on l'a dit. M. Passy peut donc se rassurer.

M. Christophle, député de l'Orne, gouverneur du Crédit foncier, donne le détail des titres qui ont été déposés dans ce grand établissement financier, comme vient de le dire le ministre des finances, pour 87 ou 88 millions environ. Le Crédit foncier n'a pris aucune garantie spéciale à l'égard des déposants. Ce dépôt a été reçu au même titre que tous les autres dépôts, quels qu'ils soient. (Mouvement prolongé.)

J'affirme, d'ailleurs, ajoute M. Christophle, que ce dépôt est intact à l'heure actuelle. Mais il peut toujours être retiré par la société civile dont l'existence est, comme on sait, distincte de celle de la compagnie de Panama. (Bruit.) Aussi, si cette dernière se présentait pour retirer ce dépôt, le Crédit foncier refuserait de le lui remettre.

Mais, demande M. Gerville-Réache, les administrateurs de la société civile et ceux de la compagnie industrielle ne sont-ils pas les mêmes?

— Si fait, en grande partie du moins, répond M. Christophle. (Bruit prolongé.)

La discussion est close. On met alors aux voix le passage à la discussion des articles du projet de gouvernement.

REJET DU PROJET GOUVERNEMENTAL

Voici le résultat du scrutin :
Votants, 410 ; majorité absolue 206 ; pour le

passage à la discussion des articles, 188 ; contre 262.

L'affaire du Panama se trouve donc liquidée.

M. Emmanuel Arène demande la discussion à bref délai d'une sienne interpellation sur les conditions dans lesquelles se fera la prochaine élection en Cochinchine.

La discussion de cette interpellation est fixée à mardi, le renvoi après la loi militaire en ayant été préalablement repoussé par 277 voix contre 234.

Revue des Journaux

Le Figaro :

On n'avait pas le droit de compromettre l'épargne de tant de petites gens ni de leur refuser la chance d'une nouvelle combinaison qui les eût peut-être tirés d'affaire.

C'est une maladresse antifrançaise et dont la République sera la première à souffrir.

Le Gaulois :

Le vote de la Chambre nous attriste profondément, parce qu'il indique un relâchement profond de tout le faisceau social, et, s'il nous est permis d'employer ce mot barbare, une désolidarisation des Français.

Il nous est pénible de penser qu'au moment même où M. de Bismarck envoie sur les côtes africaines la marine allemande pour protéger le trafic de quelques marchands, au moment où chaque bazar allemand qui se fonde dans les cinq parties du monde sont au-dessus de lui s'étendre la main de la patrie et flotter l'étendard national, la Chambre française assiste, les bras croisés, à l'engloutissement possible d'un milliard et demi tiré de l'épargne française!

La Nation

M. Camille Dreyfus écrit :
« C'est une faute ou un crime dont on doit rendre responsable la politique de diffamation qui sévit depuis dix-huit mois. De peur d'être soupçonnés, les députés ont laissé ruiner huit cent cinquante mille de leurs concitoyens, alors que, pour les sauver, il n'y avait à engager ni un sou ni un homme. Puisse la République ne pas mourir de cette couardise parlementaire ! »

dines à sa voix.

— Oui, monsieur le duc, répondit l'autre avec respect.

— Vous venez de la part du P. La Chaise ?

— C'est lui qui, informé de la route que vous aviez adoptée pour revenir à Paris...

— Oui, la route par mer : de Bayonne à Saint-Nazaire...

— C'est lui, dis-je, qui m'a envoyé au-devant de vous, et je vous attendais au passage, quittant tout ce qui arrivait de Nantes, dans cette petite ville, dans cette modeste auberge, où j'étais certain que notre rencontre ne serait remarquée de personne.

— Vous avez agi sagement. Mon retour en France doit être encore, pour quelque temps du moins, ignoré du roi et de la cour... Et vous m'apportez des nouvelles ?

— De graves nouvelles.

— Oh ! oh ! de quel air vous me dites cela ! Un air qui fait monter ce mot : grave du positif au su perlatif !

— Très graves, en effet. Jugez-en : mademoiselle de Fontange est morte.

Le vieillard ne put retenir un cri : Morte !

— Hélas !

— A vingt-deux ans !... C'est affreux !... C'est impossible !

— Ce n'est que trop vrai, cependant, et je suis chargé par le P. La Chaise de vous donner tous les détails de ce mystérieux événement...

— Mystérieux ?...

— Si mystérieux, que l'histoire elle-même restera peut-être impuissante à déchiffrer cette funèbre énigme !

(A suivre)

II FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

II

— Allez, ma charmante malade, et prenez sans crainte un repos qui achèvera de vous remettre. Je veillerai à ce que vous soyez avertie de l'instant précis où vous devrez continuer votre voyage. Alors seulement je vous permettrai de me remercier d'un service que tout galant homme, du reste, vous aurait rendu à ma place.

Mademoiselle de la Tremblaye lui adressa un sourire de gratitude et entra dans l'auberge, appuyée au bras de l'épouse Hermelin et suivie des filles de celle-ci, ainsi que du majordome Bazin, lequel grognonnait *in petto* de la corvée.

Le maître de ce dernier allait les imiter, lorsqu'un quidam — assis sur un banc de pierre qui flanquait la porte du Héron d'Or — se leva pour le saluer...

— Hé ! mais je ne me trompe pas ! s'exclama le vieillard. M. de Boislaurier à Saumur ! Par ma foi, je vais m'écrier avec un personnage de comédie :

La place m'est heureuse à vous y rencontrer.

— C'est pour moi qu'est le bonheur, repartit l'autre en saluant d'erechef, de retrouver ici si inopinément...

— M. le chevalier d'Herblay, dit le voyageur en soulignant d'un accent significatif le nom et le titre sous lesquels il jugeait opportun de se dissimuler.

Un clin d'œil de son interlocuteur lui fit voir qu'il avait été compris.

M. de Boislaurier était un homme d'un âge mûr et d'une physionomie sérieuse et discrète. Botté et éperonné comme un courrier de cabinet, il portait un costume de chasse en velours chamois, avec la plume et les rubans de même couleur. Après avoir serré la main du chevalier, il reprit, en parlant haut, à l'intention de ceux qui auraient pu l'entendre :

— J'avais pris rendez-vous en cette ville avec un mien ami, qui habite les environs, pour courre le cerf sur ses terres ; quelque affaire l'aura retenu, car je l'attends en vain depuis une couple de jours...

— Et vous vous dites sans doute, avec le Philinte de Molière, qu'on désespère alors qu'on espère toujours...

— Parbleu ! oui, je commence à perdre patience, et, pour un rien, je reprendrais le chemin de la capitale...

— S'il vous convient d'y retourner ce soir avec moi dans mon carrosse...

En dialoguant de la sorte, nos deux gentilshommes avaient pénétré dans la salle à manger du Héron d'Or.

— Ces messieurs me feront-ils la grâce de prendre leur repas chez-moi ? s'informa l'hôte en se

Le National

« Les électeurs se souviennent que cette Chambre ne leur a épargné aucun motif de mécontentement, et touchés dans leurs intérêts matériels après avoir été touchés dans leurs intérêts moraux, ils n'en auront que plus d'ardeur, aux élections prochaines, à éloigner les compétitions de législateurs insuffisants ou fourbus qui n'ont jamais su que leur faire du mal. »

Le Paris

« Il y avait véritablement quelque chose d'exceptionnel à tenter pour sauvegarder un milliard et demi à l'épargne française engagé dans une affaire compromise. Si une dérogation au droit commun s'excuse et se justifie, il nous semble que c'est bien lorsque le nombre même des intéressés en fait une notable partie de la nation. Mais un rigorisme à la fois timide et entêté a dicté les résolutions de la Chambre. Nous le regrettons pour elle, et nous souhaitons que les tribunaux soient plus politiques que le Parlement. »

L'Intransigeant

« Quand on a mangé son argent et celui de ses amis en choses superflues, il n'en reste plus pour les choses nécessaires ; si bien qu'à tant de catastrophes vient s'en ajouter une que des gouvernants moins extravagamment dépensiers eussent facilement évitée. »

« Avant huit jours, sans doute, une Société anglaise ou américaine se sera fait adjuger pour quelques francs ce qui a déjà coûté quatorze cent millions ; et, dans quelques années à peine, les souscripteurs français, dont les actions valent aujourd'hui le prix du papier, apprendront par les journaux que la nouvelle Compagnie du canal, ouvert à la navigation, réalise des bénéfices énormes. »

L'Autorité :

« Ruraux, citadins, qui aviez pieusement, sans arrière-pensée, placé vos économies dans le canal de Panama. »

« Vous que la ruine étroit aujourd'hui, que la misère accable, souvenez-vous de cette journée si triste du 15 décembre, où la majorité républicaine du Parlement a refusé de venir à votre aide, a refusé de vous secourir, et, par un vote criminel, a rejeté la loi de salut, la loi de réparation qui pouvait sauver votre petite fortune, maintenant irrémédiablement perdue. »

La Lanterne :

« Dans l'entreprise du Panama, M. de Lesseps avait pu commettre des fautes. La Chambre vient de déplacer les responsabilités : ce sera elle qui sera rendue responsable du désastre ! »

Le Temps :

« Pendant que la Chambre discutait et finalement rejetait le projet de loi présenté sur Panama par le gouvernement, le conseil de la première chambre du tribunal civil de la Seine rendait un jugement confirmant le mandat judiciaire que le président du tribunal avait accordé, la veille, à MM. Denormandie, Bandelet et Hué, à la requête de la compagnie. Ce jugement donne aux administrateurs les pouvoirs les plus étendus, notamment celui de faire tous emprunts nécessaires pour que les travaux ne soient pas interrompus un seul instant. Ces emprunts seraient faits par application du principe de la « conservation de la chose ». Ils pourraient avoir à ce titre un caractère privilégié. »

« Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à propos du vote de la Chambre, que les tribunaux, le tribunal civil comme le tribunal de commerce, ont le pouvoir d'accorder au débiteur des délais plus ou moins longs, lui permettant de chercher toute combinaison ayant pour effet de se mettre à même de faire face à ses engagements dans les meilleures conditions possibles. Par suite, le rejet du projet de loi déposé par le gouvernement ne modifie pas la situation de la compagnie telle qu'elle a été déclarée avant-hier. »

« Le Gaulois dit que M. de Lesseps va faire un suprême et dernier appel aux souscripteurs de Panama. »

Chez M. de Lesseps

« On lit dans le Figaro : Le résultat du scrutin a été proclamé à 7 h. 30. Dix minutes après, j'étais chez M. Ferdinand de Lesseps. »

« — Eh bien ? monsieur le président, toi dis-je, vous connaissez le vote de la Chambre ? »

« — Non, répondit-il, très calme, en me tendant la main. »

« — Le projet du gouvernement est repoussé... Votre demande est rejetée. »

« Et dans le silence qui s'était fait soudain, je repris : »

« — Il y a cent voix de majorité contre vous. Loi, devenu subitement très pâle, resta muet. »

« Sa main se détacha toute froide de la mienne. Il porta son mouchoir à ses lèvres, comme pour étouffer un cri. Puis, reprenant tout son calme, et se redressant de toutes ses forces : »

« — Mais c'est impossible, murmura-t-il. C'est impossible ! »

« — Je ne croyais pas, reprit-il tristement, qu'une Chambre française sacrifierait ainsi les intérêts du pays. Ils ont donc oublié, tous, qu'un milliard et demi d'épargnes françaises est compromis dans ces votes et qu'ils pouvaient tout sauver par un sursis ! Certes, je n'ai rien à me reprocher dans cette épouvantable crise ; »

« j'ai fait tout ce qu'il est humainement possible de faire pour sauvegarder les intérêts de chacun, parce que je sais que l'éroulement définitif du Panama ne serait pas seulement la ruine des actionnaires, mais encore un malheur pour la patrie, un triomphe pour nos ennemis, un désastre pour notre drapeau. »

« Ce qui me console, c'est la franchise avec laquelle les nombreux administrateurs provisoires s'empressent de reconnaître que tout, dans nos opérations, a été honnête, loyal et clair. Ils me l'ont déclaré aujourd'hui même, il y a une heure ; et je n'ai à redouter aucun témoignage contraire. Ce qui m'encourage aussi, ce sont les milliers de lettres que je reçois depuis deux jours de mes souscripteurs, de mes actionnaires, ces amis inconnus qui comptent sur moi comme au premier jour et qui marchent avec moi, le cœur encore plus vaillant, pour cette dernière bataille. Ils sont légion, ceux-là, et c'est pour sauvegarder leur épargne que je suis prêt à tous les sacrifices. »

« Il y a même des souverains qui m'ont adressé des télégrammes dans cette triste journée pour me dire leurs angoisses et leurs souhaits. »

« — Non, reprit alors M. de Lesseps : la situation est très difficile, mais rien n'est perdu ; le mouvement qui s'est produit depuis deux jours dans le pays peut avoir des conséquences heureuses pour l'entreprise. Vous me dites que la Chambre a eu quelques doutes sur la question du capital de garantie des obligataires. »

« On a cru que les 80 millions pouvaient être retirés demain du Crédit foncier et dépensés pour le canal. Il y a là une erreur. »

« Le président de la Société de garantie, c'est moi, en effet, mais je ne puis donner à ce capital spécial une autre destination que celle prévue par la loi. Agir autrement serait violer à la fois la loi et l'honneur ! »

« Sur cette double question, on pouvait être pleinement rassuré. »

« Quant au vote de la Chambre, je le regrette parce qu'il pouvait sauvegarder les intérêts de tous et parce qu'il permettait d'achever sans secousses et sans périls l'œuvre nationale que nous avons entreprise, mes souscripteurs et moi. »

« D'autres projets nous restent maintenant, dont nous n'aurions pas voulu faire l'emploi ; mais soyez certain que le canal de Panama sera fait et que l'on regrettera ce jour-là de n'avoir pas protégé dans la Chambre cette immense armée d'actionnaires, bourgeois, rentiers, cultivateurs, paysans de tous les coins de France, ouvriers de tous les partis, que l'on pouvait sauver par un simple vote. »

LE CANAL DE PANAMA

TIRAGE DU 15 DÉCEMBRE

Voici le tableau complet de toutes les obligations tirées avec les lots qui leur sont attribués :

| | | |
|--------------------|---------|-------------|
| 1 ^{er} N° | 824,074 | 500,000 fr. |
| 2 ^e — | 666,759 | 100,000 — |
| 3 ^e — | 226,879 | 10,000 — |
| 4 ^e — | 694,776 | 10,000 — |
| 5 ^e — | 458,384 | 5,000 — |
| 6 ^e — | 847,434 | 5,000 — |
| 7 ^e — | 391,211 | 2,000 — |
| 8 ^e — | 284,762 | 2,000 — |
| 9 ^e — | 453,726 | 2,000 — |
| 10 ^e — | 775,638 | 2,000 — |
| 11 ^e — | 766,587 | 2,000 — |

Les 50 numéros suivants sont remboursables chacun par 1,000 francs :

| | | | |
|---------|---------|---------|---------|
| 50,822 | 347,745 | 486,013 | 618,378 |
| 73,771 | 348,466 | 500,097 | 619,328 |
| 106,046 | 380,735 | 500,414 | 652,462 |
| 128,170 | 381,878 | 504,371 | 675,688 |
| 153,047 | 384,260 | 504,793 | 680,427 |
| 169,453 | 390,390 | 508,541 | 680,483 |
| 179,343 | 397,613 | 513,672 | 682,970 |
| 219,962 | 418,823 | 521,169 | 725,849 |
| 230,741 | 421,721 | 526,042 | 736,145 |
| 231,920 | 424,985 | 565,640 | 788,699 |
| 265,838 | 453,588 | 600,989 | 795,190 |
| 270,985 | 483,455 | 615,643 | 799,516 |
| 278,153 | 485,970 | | |

« Le paiement des lots aura lieu à partir du mardi 15 janvier 1889, à la caisse de la Compagnie, rue Caumartin, n° 46, à Paris, sous déduction de la taxe mentionnée à l'article 5 de la loi du 23 juin 1875, et des versements restant à effectuer, si l'obligation remboursable par un lot n'est pas entièrement libérée. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nomination. — Contributions directes M. Ausset, contrôleur de 1^{re} classe dans le département du Rhône, passe avec son grade dans le département du Lot, en remplacement de M. Amadien admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Amadien quitte l'administration après 35 années de bons et honorables services, et nous constatons qu'il laisse, dans son contrôle et auprès de ses supérieurs et camarades, d'unanimes regrets.

Tout nous fait espérer que M. Ausset, notre compatriote, trouvera la même sympathie.

Nécrologie. — M. Mounié, ancien curé de Gourdon, vient de mourir à l'âge de 82 ans. Ce saint prêtre, aux mœurs simples et patriarcales, avait fait du bien même en dehors de la paroisse, et il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Le vote sur l'affaire de Panama

C'est par 262 voix contre 188 que la Chambre a repoussé le projet qui pouvait sauvegarder les intérêts de 870,000 porteurs de Panama. Cent dix-huit députés se sont abstenus.

Tous les députés du Lot ont voté pour le projet.

Avis. — La somme de 47 fr. 70 ayant été trouvée à Cahors le 15 de ce mois, par la veuve Cagnac, ménagère à Flaujac, canton de Lalbenque, a été déposée au bureau de police par cette honnête femme. Cette somme est tenue à la disposition de la personne qui l'aurait perdue.

La foire du 15 décembre a été peu importante. La pluie est tombée en abondance presque toute la journée, notamment l'après-midi.

Bœufs et vaches amenées : 200 environ. Le cours n'est pas en hausse.

Moutons ou brebis exposés en vente : 450 environ. Le cours était lent ; il s'est traité peu d'affaires sur ce marché.

Porcs gras vendus de 36 à 40 francs les 50 kilos poids vif ; ceux destinés à l'élevage étaient peu recherchés.

Blé en vente : 200 hectolitres ; vendus, 170, prix moyen, 17 fr. 50 l'hectolitre.

Mais en vente : 300 hectolitres ; vendus : 230 ; prix moyen, 9 fr. 85 l'hectolitre.

Le marché a été bien approvisionné. Les oies grasses ont été livrées à raison de 1 fr. 40 le kilogramme. Les dindes, à 0 fr. 50 la livre ; les poulets, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la livre ; les œufs, 0 fr. 85 la douzaine ; les truffes, de 6 à 7 fr. la livre.

Les pommes de terre, de 3 fr. la carte ; les noix, de 5 à 6 fr. l'hectolitre.

Bibliographie

J. HETZEL et C^{ie}, Editeurs
18, Rue Jacob, Paris
ÉTRENNES 1889. — 16 OUVRAGES NOUVEAUX
Collection Hetzel
500 LIVRES ET ALBUMS

Contes de tous les Pays, par Th. Bentzon. Un volume in-8° illustré par G. Geoffroy. — Broché, 7 fr. — Cart., 10 fr. — Relié, 11 fr.

Le remarquable écrivain qui a publié, sous ce nom, des œuvres appréciées du grand public lettré, a réuni, sous le titre ci-dessus, un certain nombre de récits pittoresques ou merveilleux, qui feront la joie des lecteurs de la « Bibliothèque d'Education et de Récréation ». Ce sont autant de petits chefs-d'œuvre de sentiment et de couleur, rapidement contés et artistiquement illustrés ; ils ne peuvent que laisser dans les jeunes esprits une impression salutaire. Nous n'en signalons aucun particulièrement, car ils sont tous à lire, et rentrent dans la catégorie de ces œuvres écrites pour la jeunesse, par des écrivains ayant conquis leurs lettres de naturalisation.

Le Parrain de Cendrillon, par Louis Ulbach. — Un volume in-8° illustré par Emile Bayard. — Broché, 7 fr. — Cartonné, 10 fr. — Relié, 11 fr.

La « Bibliothèque d'Education et de Récréation » compte, parmi ses collaborateurs, les écrivains contemporains les plus renommés. Elle a choisi celles de leurs œuvres qui pouvaient le mieux convenir à la jeunesse, et c'est à ce titre qu'elle publie, cette année, le « Parrain de Cendrillon », par Louis Ulbach. Jeunes filles et jeunes gens s'intéresseront aux tribulations de cette charmante fillette dédaignée, sinon maltraitée par une belle-mère, en tous cas, n'ayant point l'occasion de dépenser les trésors d'affection qu'elle doit refouler en son cœur et dans l'âme de laquelle ne dorment ni un projet de vengeance, ni même une idée de rancune. Disons que tout finit pour le mieux, et que Louis Ulbach, après avoir fait verser bien des larmes, ramène aussi bien des sourires sur les lèvres des jeunes lecteurs. empoignés, c'est le mot, par les nombreuses vicissitudes de l'aimante et gentille petite Cendrillon. Emile Bayard a trouvé, dans le « Parrain de Cendrillon », le sujet d'une de ses plus délicates illustrations.

Fils de Veuve, par S. Blandy. — Un volume in-8°, illustré par J. Geoffroy. — Broché, 7 fr. — Cartonné, 10 fr. — Relié, 11 fr.

Voici un volume de tout point charmant, comme il est permis d'en attendre de l'auteur de « l'Oncle Philibert » et du « Petit Roi ». L'histoire est simple et touchante. Il s'agit d'un enfant qui, surpris par la mort prématurée de son père, devient, en quelque sorte, chef de famille, et ne recule devant aucun obstacle pour remplir le rôle qu'il s'est donné. Lecture vivifiante, plei-

ne de charme et de tendresse, et qui inspirera aux jeunes gens les pensées les plus saines et les plus généreuses. A la bonne heure ! voilà des livres comme il en faut, pour donner à la jeunesse le culte de la famille et les nobles et énergiques résolutions, dans les situations les plus difficiles de la vie !

Les Mines de Salomon, par Rider-Haggard. (Adaptation de C. Lemaire). — Un volume in-8°, illustré par Riou. — Broché, 7 fr. — Cartonné, 10 fr. — Relié, 11 fr.

Impossible de rêver aventures plus saisissantes et plus terribles que celles de ces trois hommes qui, sur la foi de données bien vagues, se lancent à travers l'inconnu, dans les régions les moins explorées de l'Afrique australe, pour retrouver le frère de l'un d'eux parti à la recherche des trésors de Salomon. Le récit, écrit sous forme personnelle, est vif et rapide, et l'élément comique s'y mêle, la plupart du temps, aux situations les plus critiques. La « Bibliothèque d'Education et de Récréation », qui a fait connaître au jeune public français les grands écrivains étrangers, Stevenson, Mayne-Reid, S. May, Mapes Dodge, Alcott, Dickens, Tolstoï, ne pouvait laisser passer un livre aussi original, sans l'offrir à ses lecteurs fidèles. Nous sommes convaincus que ceux-ci lui en sauront le plus grand gré. L'étrangeté de ce livre est admirablement rendue par un artiste bien connu, Riou.

Pour les Enfants, par Erckmann-Chatrian. Un volume in-8°, illustré par Schuller, Riou, Benett. — Broché, 4 fr. 50. — Cartonné toile, tranches dorées, 6 fr.

L'idée de puiser dans les « Romans » d'Erckmann-Chatrian les pages les mieux faites pour être mises sous les yeux de la jeunesse, devait nécessairement venir aux éditeurs de la « Bibliothèque d'Education et de Récréation ». Les épisodes qu'ont réunis les célèbres écrivains, sous la titre ci-dessus, sont d'un choix parfait, et nous ne croyons pas trop nous avancer en prédisant à ce livre un très grand succès, qu'il mérite, d'ailleurs, à tous égards. Nos enfants n'y sauraient trouver que de grands enseignements et des exemples fortifiants d'honneur, d'honnêteté et de patriotisme.

« Pour les Enfants », et un autre livre précédemment publié, « Les Vieux de la Vieille », font connaître au jeune public deux écrivains dont la place est si grande dans l'œuvre littéraire de notre temps.

(A suivre)

LES LIVRES D'ÉTRENNES

DE LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

Pour fixer le lecteur sur les publications que la librairie Delagrave met en vente chaque année à l'occasion des étrennes, il suffirait presque d'en donner les titres ; elle semble avoir pris à tâche non seulement de faire toujours bien, mais encore de faire toujours mieux : il n'est pas jusqu'aux plus petits ouvrages, ceux à bon marché pour les bébés qui commencent à lire où ne se reconnaissent les traditions de bon goût, d'élégance, de luxe auxquelles cette maison est depuis si longtemps fidèle.

Cette année surtout, le catalogue de la librairie Delagrave est particulièrement attrayant et nous y trouvons d'abord un ouvrage à signaler entre tous, d'une incontestable actualité : **Jan 1789**, par M. Hippolyte GAUTIER (1).

En publiant ce magnifique ouvrage, l'auteur n'a pas eu en vue d'ajouter aux nombreuses histoires qui existent déjà sur la Révolution et ses origines une étude nouvelle : c'est à proprement parler une résurrection de l'année 1789 qu'il a voulu présenter aux lecteurs, un exposé historique où l'historien s'efface, où aucune appréciation ne figure mais où tous les faits se trouvent, tels qu'ils se sont passés, scrupuleusement exacts dans leurs moindres détails. C'est une œuvre documentaire, non pas faite pour former ou modifier, mais seulement pour éclairer l'opinion du lecteur qui en tirera telle conclusion conforme à sa manière d'envisager les événements et d'apprécier les faits. Pour bien comprendre l'histoire de la Révolution française il faut, avant tout, connaître les circonstances qui l'ont préparée, les événements successifs qui l'ont produite et si l'on tient compte de l'immense quantité de matériaux qu'il faut pour cela réunir et coordonner, on s'explique facilement le développement exceptionnel que M. Hippolyte Gautier a dû donner à son œuvre. Ce somptueux volume de plus de 800 pages format grand in-4° contient tout ce qui est document sur l'année 1789 : discours, mémoires, récits, lettres, chansons, pamphlets, écrits de toutes sortes, etc., toutes ces pièces placées en notes au bas du texte constituent un vaste recueil de morceaux historiques, ce qu'on pourrait appeler une chronique écrite par un millier de mains. Quant au récit proprement dit, il se développe avec un intérêt toujours croissant, les péripéties se déroulent, admirablement présentées et mises en relief, émouvantes comme s'il l'on en était témoin. Le lecteur croit assister, assiste à une véritable résurrection et reste toujours sous le charme d'un style alerte, pittoresque, tel en un mot que le comportait le sujet.

Quant à la partie artistique proprement dite de cet ouvrage elle présente un intérêt sinon supérieur du moins égal à celui du texte même : des bibliothèques, des musées, des collections publiques ou particulières M. Hippolyte Gautier a tiré et reproduit près de 700 pièces choisies parmi les plus caractéristiques et les plus propres à venir en aide au texte et à le compléter, scènes historiques, scènes populaires, émeutes, portraits, médaillons, emblèmes, allégories, caricatures, gravures satiriques, vues, modes, costumes, etc. Indépendamment des 100 planches tirées hors texte, bon nombre de celles qui se trouvent dans le texte forment page entière. Cet ensemble, est-il besoin de le dire, forme une collection absolument unique. Au moment où va s'ouvrir le centenaire d'une époque

aussi célèbre dans notre histoire il est inutile de faire ressortir l'intérêt que présente l'œuvre dont nous venons de parler. Aussi ne croyons-nous pas nous tromper en lui prédisant un succès hautement justifié.

Bien que ne s'adressant pas, en raison de sa nature même, à un public aussi étendu, le volume de M. Jules Pellier « Le langage équestre » (2) sera certainement accueilli avec une faveur non moins marquée. Ainsi que son titre l'indique c'est essentiellement aux gens du monde qu'il est destiné, aux officiers montés de toutes armes, à toute personne s'occupant d'équitation; il n'emprunte au dictionnaire que la disposition alphabétique nécessaire à un classement clair et bien ordonné. L'auteur appelle l'attention sur un grand nombre de locutions anciennes ou modernes, utiles et intéressantes dont beaucoup sont inconnues aux amateurs d'équitation ou qui ne laissent à l'esprit qu'une idée vague parce que leur signification et leur usage ne sont pas suffisamment précis la haute compétence de l'auteur en matière d'enseignement équestre donne à ses observations personnelles qu'il développe chemin faisant une portée considérable, et beaucoup de personnes verront avec raison dans ce volume un véritable manuel d'équitation. 130 reproductions de dessins, de gravures anciennes ou de photographies instantanées rendent plus claire et plus attrayante encore la lecture de ce luxueux ouvrage.

(1) Un vol. grand in-4 de 800 pages avec près de 700 gravures dont 100 hors texte, br., 50 fr.
(2) Un superbe volume in-8 Jésus, br., 25 fr.; avec reliure amateur coin et tête dorée 30 fr.

DERNIÈRE LOCALE

Ligue républicaine. — Une réunion nombreuse d'adhérents à la Ligue républicaine du Lot a eu lieu à Cahors, dimanche 16 du courant, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Costes, maire.

En ouvrant la séance, M. le président a dit que le but de la réunion, indiqué d'ailleurs dans les lettres de convocation, était de s'entendre pour la fondation d'un journal républicain quotidien destiné à réagir contre les menées réactionnaires dans notre département. Il a proposé de charger le comité directeur de la Ligue de prendre les mesures nécessaires pour créer ce journal.

M. Isidore Combarieu a dit que, par le fait même de l'approbation de ses statuts, la Ligue existait légalement et qu'elle n'avait dès lors qu'à nommer une commission spéciale chargée de la fondation de ce journal.

M. Fournier, prenant la parole à son tour, fait observer que la Ligue n'est pas dans une situation absolument régulière, attendu que ses comités cantonaux ne sont pas même encore nommés. Il propose de se borner à émettre le vœu qu'un journal dépendant exclusivement de la Ligue et publié sous son inspiration seule soit fondé dans le plus bref délai.

M. Salomon demande que les décisions qui pourront être prises par le comité directeur, relativement à la fondation du journal en question, soient communiquées à l'assemblée générale.

M. le président consulte l'assemblée pour savoir si tout le monde est d'accord sur l'opportunité de la fondation d'un journal quotidien publié sous son inspiration. L'assemblée répond affirmativement.

Sur la proposition du maire et conformément à l'art. 6 des statuts, on procède à la nomination des membres des comités des cantons nord et sud de Cahors.

Sont nommés membres du comité du canton nord, MM. Talou, Relhié, Delpech, Fournier et Mazières.

Sont nommés membres du canton sud, MM. Delport, Costes, Isidore Combarieu, Bousquet et Parazines.

La séance est levée.

Imprudence. — Une jeune femme, habitant rue de la Préfecture, avait trouvé ingénuement de hâter la combustion du charbon de sa grille en l'arrosant avec de l'essence de pétrole. En un instant, le feu enveloppa la malheureuse, qui se jeta éperdue dans la rue en criant au secours ! M. Contou, hoïssier à la préfecture, accourut aussitôt et parvint à étouffer les vêtements enflammés. La pauvre femme a eu les mains assez gravement brûlées. Le feu a endommagé aussi le mobilier de la chambre qui, sans l'arrivée des voisins, était complètement consumé.

JURISPRUDENCE

Chemin vicinal. Alignement.

Lorsque l'arrêté de classement, qui a attribué à un chemin vicinal ordinaire une largeur de 6 mètres, n'a pas fixé les limites de ce chemin, et qu'aucun bornage n'a eu lieu pour les déterminer, le maire, auquel l'alignement est demandé par un riverain, est-il tenu de le délivrer conformément à l'état actuel de la voie ? — (Conseil d'Etat, 2 novembre 1888.)

Réponse. — Oui.

DÉMISSION D'OFFICE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. — Le conseiller municipal déclaré démissionnaire par le préfet, pour avoir manqué à trois convocations successives, peut-il être immédiatement réélu ? — (Conseil d'Etat, 9 novembre 1888.)

Réponse. — Oui.

La difficulté venait de ce que la loi du 7 juin 1873 autorise le conseil d'Etat à déclarer démissionnaire le conseiller qui a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, et décide qu'il ne peut être réélu avant le délai d'un an.

Mais les deux lois visent des cas différents.

La loi de 1877, en effet, et cela a été expliqué dans le cours de la discussion de la loi de 1884, ne concerne et n'attend que le conseiller municipal qui a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont imposées par la loi en sa qualité de conseiller.

FAITS DIVERS

A nos abonnés

Nous venons de recevoir une série de portraits qui feront mieux juger que toutes les réclames, de la valeur artistique de la prime que nous offrons à nos abonnés.

Nous engageons ceux qui, devant le bon marché excessif, ont jusqu'ici hésité à profiter de la bonne occasion qui se présente à eux, à venir examiner dans nos bureaux ces délicieuses miniatures qui valent dix fois leur prix et qu'ils apprécieront d'autant mieux, qu'elles reproduisent, avec une admirable fidélité, les traits de personnes connues de la plupart.

Ces œuvres ont une valeur réelle; chacun pourra s'en convaincre, et l'artiste qui les produit ne craint pas de les signer.

Assassinat d'un courrier. — Avant-hier, à minuit trente-cinq, la voiture du nommé Ancelin, qui fait le service de courrier entre Gisors et Vernon, entra dans la ville au galop, et sans s'arrêter à la poste, se rendait directement à l'Hôtel de la Station, où le courrier faisait toutes les nuits reposer son cheval; le frein était serré et les guides traînaient par terre.

Ancelin était dans la voiture, le haut du corps penché en avant, le sang lui sortant du nez et de la bouche, les mains froides. Il avait en pleine poitrine une blessure qui avait dû le tuer sur le coup; les panneaux et le coffre de la voiture avaient été criblés par des chevrotines et des plombs de chasse.

Ancelin était armé d'un revolver de fort calibre à six coups et chargé; l'attaque a dû être si brusque qu'il n'avait pas eu le temps de saisir son arme. Son chien, endormi sans doute dans la voiture, n'avait été réveillé que par le coup de feu et n'avait pu ni défendre ni avertir son maître.

La gendarmerie de Vernon, immédiatement prévenue, s'est rendue dans la forêt de Tilly, que la route traverse pendant cinq kilomètres. On a retrouvé la casquette du courrier tombée à 150 mètres d'une carrière abandonnée, et une poignée de crins arrachés à la crinière du cheval.

On pense qu'Ancelin a été assassiné par deux individus enbusqués dans la forêt. Pendant que l'un se jetait sur lui et le tuait à bout portant, l'autre saisissait le cheval et tentait de l'arrêter.

Mais l'animal, très vicieux et très ombrageux, avait dû s'emballer, laissant une poignée de crin aux mains du malfaiteur, et il se sauva jusqu'à son écurie sans que les voleurs eussent pu accomplir le vol, mobile du crime.

Le déjeuner d'une chèvre. — Ces jours derniers, un entrepreneur de travaux publics, revenant de chez son banquier, avait déposé dans son chapeau son portefeuille contenant cinq mille francs en billets de banque; il se livrait à un besoin naturel, lorsqu'il s'aperçut qu'une chèvre avait jeté le chapeau par terre, éventré le portefeuille, et qu'elle était en train de déchiqueter les billets.

Déjà elle en avait absorbé une liasse. Prenant aussitôt une énergique résolution, l'entrepreneur s'arma d'un large couteau qu'il avait dans sa poche et incontinent trancha la tête de la chèvre. La décapitation exécutée, on fit l'ouverture du corps de l'animal; on fouilla ses intestins, et les recherches amenèrent quelques résultats; mais on ne put retirer le capital entier.

Seules, quelques bribes plus ou moins azurées furent extraites des viscères de la chèvre. L'entrepreneur s'est empressé de faire la déclaration à la Banque, à laquelle il a remis tous les fragments des billets. Ces fragments, réunis, vont être expédiés, dit-on, à la direction de Paris, qui aura à statuer sur la somme à rembourser.

(Conservateur de l'Ariège.)

Castelsarrasin.

Notre garnison. — Il résulte d'une dépêche ministérielle parue au rapport dimanche matin, que la portion principale du 29^e bataillon de chas-

seurs à pied, ainsi que le dépôt, iraient prendre garnison dans une des places du Gouvernement militaire de Paris. Ce mouvement de troupes aura lieu au printemps prochain, lorsque le 29^e, actuellement à G. bès (Tunisie), aura été rapatrié.

La Saccharine. — La Chambre vient d'être saisie d'un projet de loi tendant à prohiber en France et en Algérie, l'introduction de la saccharine et des substances saccharinées.

L'exposé des motifs dit qu'il résulte des renseignements transmis par nos agents consulaires à l'étranger que des usines s'organisent dans certains pays, en vue de faire, au moyen de la saccharine, une concurrence sérieuse aux sucres de betterave et de canne, tant en France que sur les marchés voisins. Le prix commercial de la saccharine, qui était de 136 francs le kilogramme, est sensiblement en baisse.

D'un autre côté, on mélangerait la saccharine à la glucose et, sous cette forme, on commencerait à l'employer sérieusement dans la préparation des confitures, des sirops, et des liqueurs.

Ce nouvel état de choses est de nature à compromettre l'industrie sucrière et à porter, par cela même, un grave préjudice au Trésor, il était donc urgent d'y porter remède.

D'autre part, il a été établi dans un rapport rédigé au nom du comité consultatif d'hygiène de France, que la saccharine et ses diverses préparations doivent être proscrites de l'alimentation, comme présentant de sérieux dangers, au double point de vue de la digestion et de la nutrition.

Dans ces conditions, le gouvernement a pensé qu'il convenait de prohiber l'importation, non seulement de la saccharine, mais encore de toutes les substances saccharinées.

Usant des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi du 17 décembre 1814, à raison de l'urgence, il réalise cette mesure au moyen d'un décret qui a été inséré au *Journal officiel* du 2 décembre.

Le gouvernement soumet aujourd'hui à l'approbation du Parlement un projet de loi qui a pour but de donner la sanction législative nécessaire au décret du premier décembre 1888.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Famille pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

| | |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 3 personnes | 25 % |
| — 4 — | 30 % |
| — 5 — | 35 % |
| — 6 — et plus | 40 % |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Hendaye, Larons-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Argelès-Vieuxac, Ax, Salies-de-Béarn, Saint-Girois, Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe 180 fr. — 2^e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points desdits itinéraires.

BOURSE. — Cours du 17 décembre 1888.

| | |
|-----------------------------------|----------|
| 3 0/0..... | 82 15 |
| 3 0/0 amortissable (nouveau)..... | 86 00 |
| 4 1/2 0/0 1883..... | 103 75 |
| Actions Orléans..... | 1,325 00 |
| Actions Lyon..... | 1,270 00 |
| Action Panama..... | 108 75 |
| Obligations Orléans 3 0/0..... | 403 00 |
| Obligations Lombardes..... | 302 00 |
| Obligations Saragosse..... | 358 00 |

Une très curieuse et intéressante brochure sur les maladies du sang et les moyens de s'en guérir est envoyée gratis et franco à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande par lettre ou carte postale à M. Vincent, pharmacien, à Grenoble (Isère).

Maladie de cœur! — Auville (Deux-Sèvres), le 2 avril 1888. — Je souffrais depuis longtemps d'une maladie de cœur; rien ne me soulageait. Depuis que je prends vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me trouve très bien : je prends une ou deux pilules et le mal disparaît comme la pilule.
(Sig. lég.) Amand BRASSARD.

SANTÉ & LONGÉVITÉ

sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maigreur, cerveau et sang.

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, — la Revalscière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalscière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Elle prolonge la vie humaine de 20 à 30 ans. Le pape Pie IX nous en fournit le plus illustre des exemples; s'il est le seul Pontife ayant occupé le Saint-Siège plus longtemps que Saint-Pierre lui-même, s'il conserva la santé jusqu'à un âge extrêmement avancé, c'est, nous apprend le correspondant à Rome de la *Gazette du Midi*, de Marseille, « que Sa Sainteté prenait à chaque repas une assiette de Revalscière. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr. soit environ 20 c. le repas. 41 ans de succès; 100,000 cures authentiques. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

